



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élus locaux

Question écrite n° 93027

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur le statut de l'élu local. Deux ans avant les prochaines élections municipales, les maires de petites villes signalent les risques de découragement qui peuvent aboutir en 2008 à une véritable crise des vocations électives. Alors que la société se montre de plus en plus exigeante vis-à-vis d'eux, leur statut est à l'heure actuelle extrêmement précaire : forte exposition au risque juridique, incompatibilité entre mandat et vie professionnelle, reclassement profondément aléatoire... Aujourd'hui, les maires des petites villes souhaitent une véritable clarification de la responsabilité juridique des élus et faciliter les passerelles entre vie politique et vie professionnelle. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage d'entreprendre une véritable réforme du statut de l'élu local pour répondre aux défis de la gestion locale de demain.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93027

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4334